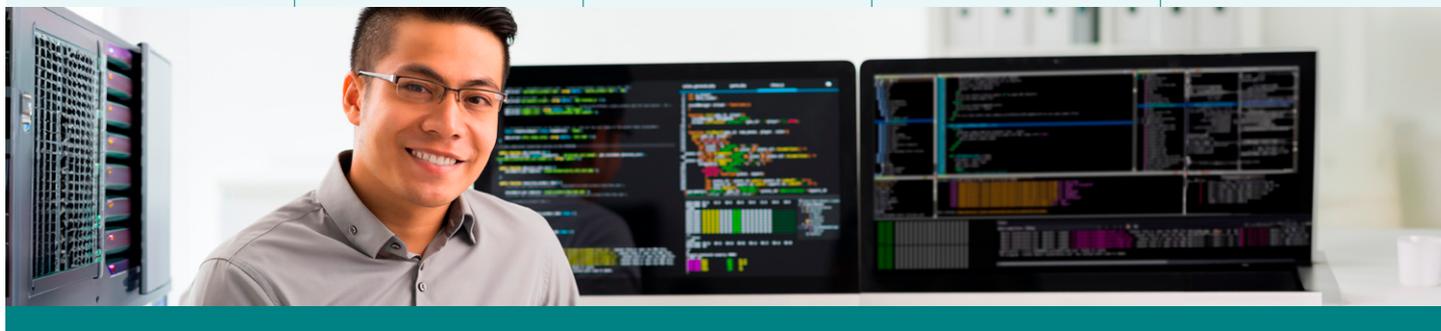


BTS Services informatiques aux organisations (SIO)

Formation initiale

NIVEAU À L'ISSUE DE LA FORMATION	DATES D'INSCRIPTION	PÉRIODE DE FORMATION	STAGE	PÉRIODE D'EXAMEN
Niveau 5 (bac + 2)	Du 2 juillet 2024 au 31 mars 2025	L'année scolaire	10 semaines au total	Mai - Juin



Devenez informaticien(ne)

La formation du Cned vous permet de préparer les épreuves d'examen du BTS SIO et d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier :

- Spécialité Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) : produire et fournir des services informatiques, en adaptant des solutions d'infrastructure et en assurant le fonctionnement optimal des équipements ;
- Spécialité Solutions logicielles et applications métiers (SLAM) : produire et fournir des services en développant, en adaptant ou en maintenant des solutions applicatives.

À savoir : Le choix de la spécialité, Solutions logicielles et applications métiers (SLAM) ou Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR), se fait dès la 1^{re} année.

Une formation accessible après le bac

La préparation au BTS en formation initiale est réservée aux étudiants en poursuite d'études ou en réorientation, possédant un titre ou un diplôme de niveau 4 (baccalauréat, DAEU ou diplôme équivalent homologué).

Une préparation 100 % en ligne

Le BTS se prépare en deux ans. Vous bénéficiez d'une grande souplesse d'apprentissage. Experts de leur domaine, les enseignants et les équipes du Cned, vous assurent un suivi permanent. Découvrez la préparation [page 2](#).

Comment vous inscrire à l'examen ?

Vous devrez procéder vous-même à votre inscription à l'examen. On vous explique tout [page 6](#).

Comment vous inscrire à la formation ?

L'inscription se fait en ligne sur cned.fr.

À savoir : L'inscription en 1^{re} année de BTS nécessite des démarches en amont sur [Parcoursup](#).

Retrouvez tous les détails [page 7](#).

Combien vous coûtera la formation ?

Le tarif est de 1 095 € par année.

À savoir : Le Cned vous propose des facilités de paiement.

Consultez les informations [page 9](#).

Organisation de la formation

Formation en ligne

La formation se déroule sur une plateforme accessible via cned.fr, à l'aide d'un identifiant personnel et confidentiel remis dès validation de l'inscription.

La plateforme de formation vous donne accès à l'ensemble des ressources et services nécessaires à votre formation.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	CORRECTION ÉLECTRONIQUE*	OUTILS D'ÉCHANGE	RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">• Contenus pédagogiques (cours, documents)• Exercices d'application• Exercices autocorrectifs• Évaluations à correction individualisée	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de vos évaluations écrites et/ou orales sur la plateforme• Notification lorsqu'une évaluation est corrigée• Téléchargement des évaluations corrigées• Téléchargement des corrigés types• Visualisation des notes obtenues par enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Forum d'échange entre étudiants• Contact individuel par messagerie avec vos professeurs• Contact individuel par messagerie et/ou téléphone avec le Cned• Regroupements en classe virtuelle	<ul style="list-style-type: none">• Tutoriels et guide de prise en main de la plateforme• Actualités liées à la formation• Téléchargement des documents administratifs• Foire aux questions• Planification indicative d'organisation du travail

* La remise des évaluations se fait exclusivement de façon dématérialisée.



À savoir : Le Cned vous expédie également des synthèses de cours : Les Essentiels. Ces documents vous permettent de garder à portée de main et sous forme concise, les notions essentielles abordées pendant votre formation en vue de vos révisions pour l'examen.

Ces supports imprimés vous seront adressés au cours de votre formation. Le délai moyen d'acheminement du courrier en France métropolitaine est d'une semaine. Pour les envois hors métropole, un délai plus long est à prévoir.



Configuration matérielle et logicielle requise pour suivre votre formation en ligne

Vous devez être équipé(e) d'un ordinateur. Il est impératif de disposer d'une connexion internet haut débit. Une suite bureautique (Microsoft Office, OpenOffice...) vous sera également nécessaire pour traiter les évaluations de contrôle continu.

Il vous faudra également installer : Adobe Reader et Java (récents).

Les navigateurs, plugins et logiciels correspondants sont téléchargeables gratuitement.

Veillez à bien utiliser la dernière version de votre navigateur (Chrome, Firefox, Safari sur Mac) et des logiciels pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

Accompagnement

Les équipes du Cned sont à vos côtés tout au long de votre formation.

- Experts de leur domaine, **les enseignants** vous aident à acquérir les savoirs et à construire les compétences attendues à l'issue de la formation. Dans ce cadre, et par enseignement, vous pouvez à tout moment :
 - poser une question et obtenir des explications sur les contenus et activités proposés dans le cours ;
 - soumettre vos productions à leur évaluation.
- **L'équipe pédagogique et administrative :**
 - vous informe des actualités de votre formation par courriel sur votre messagerie personnelle ou sur la plateforme de formation ;
 - encadre vos périodes de stage en milieu professionnel ;
 - suit les différentes étapes administratives de votre formation (relevés de notes, validation des conventions de stage, édition de documents administratifs, etc.).

À tout moment, vous avez la possibilité de contacter l'équipe pédagogique sur toute question organisationnelle, pédagogique ou réglementaire liée à la formation.

Validation de la formation

- Les évaluations à réaliser au cours de la période de formation et à envoyer à la correction donnent lieu à un relevé de notes établi à l'issue de chaque année de formation.
- Un livret de formation est délivré, sous réserve d'assiduité, à l'issue de la seconde année.
- Le passage de première en seconde année est soumis à l'avis d'une commission de passage.

Contenu de la formation

Méthode d'apprentissage

- Les enseignements sont de nature générale ou professionnelle. L'enseignement général est orienté vers l'acquisition d'une culture générale, linguistique, voire économique, juridique et managériale, tandis que l'enseignement professionnel est axé sur les compétences grâce à la contextualisation professionnelle des activités pédagogiques.
- Tous les enseignements sont structurés en séquences pédagogiques qui convergent vers la préparation à l'examen. Le module de langue est adapté en fonction du niveau.
- Les séquences pédagogiques articulent :
 - des mises en situations professionnelles, des missions à réaliser en vue de l'acquisition des compétences et des apports théoriques sur les savoirs associés et les savoirs économique, juridiques et managériaux ;
 - des évaluations avec correction personnalisée et des évaluations à correction automatisée.

Programme de formation

CLASSES COMPLÈTES	VOLUME HORAIRE	NOMBRE D'ÉVALUATIONS
BTS services informatiques aux organisations Spécialité solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) 1 ^{re} année	900 h	30
BTS services informatiques aux organisations Spécialité solutions logicielles et applications métiers (SLAM) 1 ^{re} année	900 h	30
BTS services informatiques aux organisations Spécialité solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) 2 ^e année	700 h	24
BTS services informatiques aux organisations Spécialité solutions logicielles et applications métiers (SLAM) 2 ^e année	700 h	24

Afin de réactiver vos connaissances et aborder votre préparation de BTS en toute sérénité, le Cned vous propose de suivre une mise à niveau en mathématiques. À découvrir sur [cned.fr](https://www.cned.fr).

Le BTS SIO est composé d'unités d'enseignement correspondant aux épreuves d'examen, conformément au référentiel en vigueur (ce dernier est consultable via la page BTS SIO sur cned.fr).

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PROFESSIONNELS

ÉPREUVES	UNITÉS CNED	CONTENU ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	
E1 : Culture de la communication E1.1 : Culture générale et expression E1.2 : Expression et communication en langue anglaise	Bloc 4 : Culture générale et expression	1^{re} année - S'informer et communiquer - Être un lecteur - Lire un document iconographique - Écrire - Se préparer à la vie professionnelle - Les apprentissages fondamentaux - Étude du thème 1 et du thème 2	2^{re} année - Rédiger la synthèse - Rédiger le développement personnel - Rédiger et présenter - Étude du thème 1 du programme national - Étude du thème 2 du programme national
	Bloc 5 : Expression et communication en langue anglaise	1^{re} année - Grammaire - Vocabulaire - Compréhension orale et écrite - Actualités en langue générale - Métier en langue professionnelle	2^{re} année - Langue générale : vocabulaire, grammaire, prononciation, argumentation, actualités - Langue professionnelle : réunions, correspondance, prononciation, modules métier
E2 / Bloc 6 : Mathématiques pour l'informatique		1^{re} année - Mathématiques : calcul matriciel, graphes et ordonnancement - Algorithmique appliquée : instructions algorithmiques de base, exploitation des tableaux, modularité, le langage Python	2^{re} année - Mathématiques : arithmétique, algèbre de Boole, éléments de la théorie des ensembles - Algorithmique appliquée : révisions, préparation et entraînement à l'épreuve E2
E3 / Bloc 7 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique		1^{re} année - Thème 1 : l'intégration de l'entreprise dans son environnement - Thème 4 : l'impact du numérique sur la vie de l'entreprise - Thème 5 : les mutations du travail Les thèmes 2, 3 et 6 du référentiel de CEJM commun à plusieurs BTS, seront abordés en 2 ^e année dans le cadre du BTS SIO.	2^{re} année - Thème 2 : la régulation de l'activité économique - Thème 3 : l'organisation de l'activité de l'entreprise - Thème 6 : les choix stratégiques de l'entreprise - Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée - Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale - Proposer des solutions argumentées et mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales adaptées aux situations proposées - Établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique - Exposer ses analyses et ses propositions de manière cohérente et argumentée Les thèmes 1, 4 et 5 du référentiel de CEJM commun à plusieurs BTS, seront abordés en 1 ^{re} année dans le cadre du BTS SIO.
E4 / Bloc 1 : Support et mise à disposition de services informatiques Option SISR et option SLAM		1^{re} année et 2^e année Compétences visées : - Gérer le patrimoine informatique, - Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution, - Développer la présence en ligne de l'organisation, - Travailler en mode projet, - Mettre à disposition des utilisateurs un service informatique, - Organiser son développement professionnel	

ÉPREUVES	UNITÉS CNED	CONTENU ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	
E5 : Administration des systèmes et des réseaux	Bloc 2 : Administration des systèmes et des réseaux Option SISR	1^{re} année et 2^e année Compétences visées : - Concevoir une solution d'infrastructure réseau, - Installer, tester et déployer une solution d'infrastructure réseau, - Exploiter, dépanner et superviser une solution d'infrastructure réseau	
	Bloc 2 : Conception et développement d'applications Option SLAM	1^{re} année et 2^e année Compétences visées : - Concevoir et développer une solution applicative, - Assurer la maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative, - Gérer les données	
E6 : Cybersécurité des services informatiques	Bloc 3 : Cybersécurité des services informatiques Option SISR	1^{re} année (tronc commun option SISR et SLAM) Compétences visées : - Protéger les données à caractère personnel - Préserver l'identité numérique de l'organisation - Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs	2^e année Compétences visées : - Assurer la cybersécurité d'une infrastructure réseau, d'un système, d'un service
	Bloc 3 : Cybersécurité des services informatiques Option SLAM	- Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques et de données de l'organisation face à des cyberattaques	2^e année Compétences visées : - Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement
Ateliers de professionnalisation		1^{re} année et 2^e année Mise en oeuvre des situations professionnelles, réelles ou simulées, dans un contexte d'organisations (organisation cliente et prestataire informatique) contribuant au développement des compétences visées par le diplôme. Objectifs : - Approfondir ou contextualiser les notions étudiées dans les différents blocs professionnels - Travailler en mode projet, autour d'un objectif de production ou d'évolution d'un service informatique sécurisé - Développer des compétences	

Périodes de stage en milieu professionnel

Obligation

- Étant support des épreuves d'examen, les stages sont obligatoires. Il est donc nécessaire d'organiser votre temps de formation et de prévoir des périodes de disponibilité pour les réaliser.
- Pour toute inscription en 2^e année, vous devez avoir réalisé votre période de stage de 1^{re} année.

Recherche de stage

Il vous appartient de trouver vous-même le ou les stages en entreprise.

Durée du stage



Dans le cadre du BTS Services informatiques aux organisations, la durée totale de stage sur les deux années de formation est de 10 semaines obligatoires avec nécessairement une période de 4 à 5 semaines consécutives en 1^{re} année et une période de 5 à 6 semaines consécutives en 2^e année.

- En 1^{re} année, le stage peut s'effectuer jusqu'au 31 août.
- En 2^e année, il est impératif que le stage soit terminé fin mars. Vous devez justifier à cette date (sauf cas particulier) de 10 semaines de stage.

Convention de stage

- Avant le début du stage, une convention devra être signée par l'organisme, vous-même et le Cned.
 - En fin de stage, une attestation vous sera remise par le responsable de l'entreprise ou son représentant, certifiant de votre présence.
- Le Cned se réserve le droit de refuser toute convention qui ne répond pas aux exigences du référentiel sur les plans administratif et pédagogique.

Encadrement de stage

- Un espace dédié au stage est mis à votre disposition sur la plateforme. Vous y trouvez des explications sur les attendus du stage. Cet espace propose des animations de groupe pour vous aider dans les démarches (recherche du stage, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation).
- Un enseignant référent Cned répond à vos questions concernant le stage et valide ses objectifs. Il signe l'annexe pédagogique de la convention de stage.
- Un suivi administratif de la validation des conventions de stage est assuré par notre équipe pédagogique.

Examen de BTS

Le brevet de technicien supérieur (BTS) est un diplôme national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Modalités de passage de l'examen

En formation initiale (candidat de la voie scolaire), la passation de l'examen se fait sous forme globale. À l'issue du temps de formation requis, vous passerez l'ensemble des épreuves au cours de la même session d'examen. Le calcul de la moyenne générale se fait par compensation entre toutes les notes obtenues, affectées de leur coefficient. Il est possible de garder le bénéfice des notes supérieur ou égales à 10 dans la limite de cinq ans.



Dispense d'épreuves

Certaines dispenses peuvent être accordées sous certaines conditions (se renseigner auprès du service des examens et concours de votre rectorat).

Inscription à l'examen

Les informations sur les démarches d'inscription présentées ci-après vous seront également rappelées sur votre espace de formation.



Le Cned dispense la formation qui prépare à l'examen, mais il n'assure pas l'inscription à l'examen. Pour pouvoir passer les examens, vous devez vous préinscrire sur internet auprès du rectorat de votre académie. Tous les inscrits reçoivent une attestation d'inscription au Cned leur permettant de s'inscrire à l'examen.

Les dates d'inscription sont fixées tous les ans par décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publiée au Bulletin officiel. Elles sont traditionnellement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre.



Consultez le site internet de votre académie, début octobre, pour connaître la date limite d'inscription et prendre connaissance des documents à fournir lors de l'inscription à l'examen.

- **Candidats résidant en France** : vous devez vous inscrire vous-même auprès du rectorat de votre académie de résidence.
- **Candidats résidant à l'étranger** : prenez contact rapidement avec le rectorat français de votre choix afin de connaître les modalités d'inscription et de passage de l'examen. Renseignez-vous sur les conditions et documents qui seront exigés dans votre cas. Si vous êtes titulaire de diplômes étrangers, demandez, si possible, l'équivalence ou l'homologation de vos diplômes auprès du Centre ENIC-NARIC* qui délivre des attestations de comparabilité. Vous devrez vous charger vous-même de votre inscription à l'examen et venir en France pour passer l'examen.
- **Candidats présentant un handicap** : pour les épreuves, ou parties des épreuves, des examens organisés par les académies, les candidats inscrits au Cned et présentant un handicap tel que défini à l'article L.114 du Code de l'action sociale et des familles transmettent leur demande et les informations permettant l'évaluation de leur situation directement à un médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile. Il est fortement conseillé aux candidats d'adresser simultanément une copie de leur demande (sans informations médicales) au rectorat de l'académie auprès duquel ils s'inscrivent pour passer l'examen. **Pour connaître la procédure et avoir plus de précisions, renseignez-vous le plus tôt possible auprès de votre académie.**

* Le lien vers le centre Enic-Naric est accessible via la page BTS SIO sur cned.fr.

Modalités d'inscription à la formation



Ces modalités d'inscription concernent la voie de la formation initiale.
Si vous ne remplissez pas les conditions ci-dessous, vous relevez de la formation continue.
Dans ce cas, veuillez télécharger la documentation BTS SIO « Formation continue » sur cned.fr

Vous relevez de la formation initiale si :

- vous êtes âgé(e) de 16 ans à moins de 29 ans,
ET
- votre scolarité n'a subi aucune interruption supérieure à deux années scolaires* (une formation en alternance, en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, est considérée comme une interruption de scolarité = statut salarié),
ET
- vous n'exercez pas d'activité professionnelle (le nombre d'heures hebdomadaires travaillées doit être < à 20 h), sauf assistant(e) d'éducation à temps complet ou incomplet ou assistant(e) pédagogique employé(e) à mi-temps,
ET
- vous n'êtes pas inscrit(e) à France Travail (anciennement Pôle emploi).

* Les personnes dont l'interruption de scolarité a été indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérées - sur présentation de justificatif - comme n'ayant pas interrompu leur scolarité. L'inscription sous le statut « candidat de la voie scolaire » (formation initiale) est possible jusqu'au 31/12/2024 pour tout élève ayant interrompu sa scolarité pendant deux années scolaires.

Dates et validité de l'inscription

DATES D'INSCRIPTION	SUIVI PÉDAGOGIQUE	ACCÈS AUX CONTENUS DE LA FORMATION
Du 2 juillet 2024 au 31 mars 2025	Jusqu'au 30 juin	Jusqu'au 31 août



La préparation au BTS est un cycle de formation en deux ans. Une inscription directe au Cned en 2^e année suite à un redoublement, à une 1^{re} année effectuée dans un autre établissement ou à un positionnement, suppose que vous ayez une maîtrise des connaissances théoriques de 1^{re} année et que vous avez répondu aux obligations du référentiel en termes de stage et des dossiers des épreuves orales et pratiques qui s'appuient en partie sur le stage de 1^{re} année.



Inscription tardive

Afin de proposer une solution adaptée à la situation de chacun, le Cned vous offre la possibilité de vous inscrire à la préparation au BTS jusqu'au 31 mars. Il convient de rappeler qu'une formation n'est profitable qu'à condition de respecter le rythme de travail prévu par ses concepteurs et d'y consacrer un certain nombre d'heures de travail. Vous devez également tenir compte des dates limites d'envoi des évaluations à la correction (juin pour la 1^{re} année et avril pour la 2^e année) afin que vos notes figurent sur votre livret de formation pour une inscription en classe complète. La responsabilité du Cned ne peut être engagée si vous n'arrivez pas à suivre votre formation du fait d'une inscription trop tardive ou si les dates d'inscription à l'examen sont closes. Si toutefois vous souhaitez vous inscrire au-delà du 1^{er} janvier, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Cned. Vous pourrez échanger avec un conseiller en formation et déterminer si votre projet est réalisable.

Procédure d'inscription

→ L'inscription au BTS SIO se fait en ligne [via cned.fr](http://cned.fr)

À noter : l'inscription en 1^{re} année de BTS au Cned nécessite des démarches en amont sur la plateforme [Parcoursup](https://parcoursup.fr).

- Après enregistrement de votre préinscription, vous recevrez par courriel la liste des pièces justificatives à fournir au Cned et les conditions générales de vente.
- Votre inscription sera validée à réception des pièces demandées et du règlement, et après vérification par nos services.
- Dès la validation de votre inscription, vous recevrez les éléments nécessaires à votre entrée en formation.

Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

Les inscrits en formation initiale à la préparation du BTS par année complète peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. **Se renseigner auprès du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ou consulter la page dédiée sur Cned.fr.**

L'attribution de cette bourse n'entraîne pas l'exonération ou le remboursement des droits d'inscription au Cned, et impose :

- **une obligation d'assiduité à la formation** impliquant pour l'inscrit d'être assidu aux activités relevant de sa formation, d'effectuer des stages et de rendre les évaluations prévues. Le Cned se réserve le droit de refuser toute évaluation qui ne correspond pas à un réel travail de rédaction.
- **une obligation d'inscription et de présence à l'examen.**

Un suivi d'assiduité est engagé mensuellement tout au long de l'année scolaire avec la transmission d'un rapport de progression informant l'inscrit du nombre d'évaluations exigées et à rendre par mois.

Les résultats de ce suivi sont transmis au Crous afin d'attester d'une assiduité effective de l'inscrit.

La non-obtention de cette bourse ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription au Cned.

Situation au regard de la sécurité sociale

Renseignez-vous auprès de votre organisme de rattachement.

Démarches importantes

Pour vous inscrire à l'examen, contactez le rectorat avant la fin du mois d'octobre.

Avant votre inscription au Cned, contactez le rectorat de votre académie (service des examens) si vous souhaitez :

- bénéficier de dispenses ou d'aménagement d'épreuves ;
- conserver le bénéfice de certaines notes obtenues à une session antérieure de l'examen* ;
- faire une demande de positionnement afin de faire valoir votre expérience (cursus de formation ou expérience professionnelle) et obtenir une réduction de la durée de formation et/ou de la durée de stage ;
- demander une réduction ou un aménagement de stage (réduction du nombre de semaines, télétravail, durée hebdomadaire...) pour raisons médicales. **Dans ce cas, il est impératif de contacter les services médicaux de votre rectorat de rattachement.**

* Si vous êtes redoublant(e) et souhaitez conserver le bénéfice de certaines notes obtenues à une session antérieure de l'examen, vous pouvez être dispensé(e) de la réalisation des évaluations de la discipline concernée sur simple demande au Cned.



Toutes décisions et justificatifs remis par le rectorat devront être transmis au Cned.

Tarifs de la formation

Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2025

Facilités de paiement sans frais (réservé au règlement de particuliers)

- Par carte bancaire en 3 fois sur cned.fr (sans minimum)
- Par prélèvement en 5 mensualités entre 450 € et 699 € ou en 8 mensualités à partir de 700 €

FORMATION	RÉFÉRENCE	TARIF
BTS SIO, spécialité SISR : 1 ^{re} année	P 8760	1 095 €
BTS SIO, spécialité SLAM : 1 ^{re} année	P 8762	1 095 €
BTS SIO, spécialité SISR : 2 ^e année	P 8761	1 095 €
BTS SIO, spécialité SLAM : 2 ^e année	P 8763	1 095 €

Cas particuliers :

- Les élèves de 16 ans et plus, qui souffrent d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant empêchant de suivre tout ou partie d'un enseignement en présentiel et nécessitant un aménagement de leur scolarité, peuvent bénéficier de la gratuité des enseignements sur présentation :
 - d'un projet personnalisé de scolarité (PPS) par lequel l'équipe pluridisciplinaire a reconnu qu'une scolarisation totale en présence est impossible,
 - ou d'un certificat médical de moins d'un an attestant de l'impossibilité de suivre totalement ou partiellement un enseignement en présentiel en raison de la situation de handicap de l'élève,
 - ou de décisions relatives à l'instruction de l'élève de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Les élèves de 16 ans et plus, recevant des soins médicaux à domicile, peuvent bénéficier de conditions particulières, sur présentation d'un certificat médical de leur médecin traitant ou d'un médecin spécialiste, justifiant l'impossibilité d'être scolarisé en présence pendant un mois minimum.

Contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 pour plus de renseignements.



Créez votre compte pour en savoir plus